



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 août 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

### Réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale

#### Compte rendu analytique de la 16<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 31 mars 2023, à 15 heures

*Présidence* : M. Chimbindi (Vice-Président) . . . . . (Zimbabwe)  
*puis* : M<sup>me</sup> Stoeva (Présidente). . . . . (Bulgarie)

## Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : questions relatives à l'économie et à l'environnement  
(*suite*)

h) Coopération internationale en matière fiscale (*suite*)

*Table ronde 1* : « Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies » (*suite*)

*Table ronde 2* : « La fiscalité comme levier pour faire avancer la transition énergétique »

*Clôture de la réunion spéciale*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org))

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*En l'absence de M<sup>me</sup> Stoeva (Bulgarie), M. Chimbindi (Zimbabwe), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 18 de l'ordre du jour : questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)**

**h) Coopération internationale en matière fiscale (suite)**

*Table ronde 1 : « Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies » (suite)*

1. **M. Roelofsen** (membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale) déclare que toutes les administrations fiscales partagent les mêmes intérêts au niveau mondial. En dépit du manque supposé de représentativité au sein des organisations internationales, d'importants progrès ont été réalisés pour ce qui est de l'amélioration de la transparence fiscale et de l'endigement de l'évasion fiscale par la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, et ce, dans l'intérêt de toutes les administrations fiscales. La question de l'attribution des droits d'imposition est différente, car les pays ont des intérêts divergents. Il est donc essentiel d'œuvrer en faveur de l'inclusivité, de la participation de tous les pays sur un pied d'égalité et du partage équitable des recettes fiscales. Toutefois, même s'il est peu probable que l'on puisse parvenir à une réelle égalité, il faut admettre que l'influence d'un pays n'est pas nécessairement liée à son niveau de développement ou à son appartenance à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le fait est simplement que les grandes économies et les grands pays ont plus de poids que les autres. Ce problème ne sera pas résolu par la création d'un nouvel organe intergouvernemental placé sous l'égide des Nations Unies, et l'abandon du principe du consensus au profit d'une prise de décision fondée sur la règle majoritaire ne ferait qu'éloigner la perspective d'une solution.

2. **M<sup>me</sup> Scarcella** (Observatrice de la Chambre de commerce internationale) dit que la Chambre de commerce internationale a toujours souligné que la coopération fiscale internationale était nécessaire pour éviter les doubles impositions et garantir une plus grande sécurité juridique en matière fiscale au niveau mondial. La Chambre, qui représente des millions d'entreprises de toutes tailles, de tous secteurs d'activité et de toutes régions du monde, n'a eu de cesse de soutenir et de promouvoir la mise en place d'un système fiscal international efficace, transparent, prévisible et

stable. Un tel système serait de nature à encourager l'investissement à long terme, la création d'emplois et la croissance économique, autant d'éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Il est nécessaire de développer et de renforcer la coopération internationale, en s'attachant principalement à réduire efficacement l'insécurité en matière fiscale. En conséquence, la sécurité juridique en matière fiscale devrait être au cœur de toutes les nouvelles propositions qui pourraient être faites dans le domaine de la coopération fiscale internationale, car elle est essentielle tant pour les entreprises que pour les administrations fiscales. À cette fin, la mise en place de mécanismes plus efficaces de prévention et de règlement des différends contribuerait à renforcer la confiance des contribuables et des administrations fiscales. La sécurité juridique en matière fiscale suppose toutefois d'éviter le chevauchement, la fragmentation et la multiplication des cadres fiscaux et des initiatives d'action publique. La prolifération des normes et des règles serait en effet source de confusion supplémentaire et alourdirait la charge de conformité, augmentant ainsi le risque de différends et de non-respect involontaire des obligations fiscales. Un tel scénario ferait obstacle aux investissements des entreprises et à la croissance économique. Un renforcement de la coordination et des synergies entre les différents forums internationaux de politique fiscale donnerait des résultats beaucoup plus prometteurs. À l'avenir, les initiatives des Nations Unies dans le domaine fiscal devront prévoir des consultations ouvertes à tous les représentants des milieux d'affaires dans le monde.

4. **M. Ahmed** (membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et Co-coordonnateur du Sous-Comité chargé des questions de fiscalité environnementale) déclare que la Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie n'est ni inclusive ni juste, ce qui la rend inapplicable. C'est pourquoi certains pays en développement, parmi lesquels le sien, le Pakistan, l'ont rejetée, malgré les énormes pressions directes et indirectes dont ils ont été l'objet. Bien que le Comité ait été en mesure d'introduire certaines dispositions bienvenues dans le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, ces dispositions ne peuvent avoir de force exécutoire faute de rallier le consentement à la fois des pays développés et des pays en développement, ce qui est peu probable. Les pays en développement doivent avoir accès à une instance et disposer du temps et des conditions nécessaires pour se préparer comme il

se doit aux négociations intergouvernementales, et il leur faut définir un programme avec l'aide des principaux défenseurs de la justice fiscale internationale. La résolution 77/244 de l'Assemblée générale devrait être interprétée de manière à créer les conditions propices à la ré-attribution des droits d'imposition, en vue de rendre le système fiscal international plus durable et plus juste. Il est temps d'établir une convention fiscale multilatérale qui sera administrée par une organisation fiscale intergouvernementale des Nations Unies.

5. **M. Khan** [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] déclare que la fiscalité peut changer la donne dans la réalisation des objectifs de développement durable en aidant les gouvernements à accroître et à redistribuer les recettes, et en facilitant l'atteinte d'objectifs spécifiques dans les domaines de la santé, du genre, de l'environnement et autres. Dans le cadre de son initiative sur la fiscalité au service des objectifs de développement durable (Tax for Sustainable Development Goals Initiative), le PNUD travaille en collaboration avec ses partenaires pour aider les gouvernements d'un premier groupe de 25 pays à tirer parti du potentiel de transformation offert par la fiscalité. L'idée est d'aligner les politiques fiscales et budgétaires sur les objectifs de développement durable grâce à la mise en place d'un cadre pour le recensement et la mise en œuvre des politiques fiscales et la réforme des administrations fiscales. Le PNUD continue d'aider les pays à accroître leurs recettes fiscales au moyen de l'initiative conjointe PNUD-OCDE Inspecteurs des impôts sans frontières, qui a déjà permis aux pays en développement de recouvrer plus de deux milliards de dollars des États-Unis de recettes fiscales supplémentaires. Les efforts déployés dans le cadre de cette initiative ont été étendus à différents volets de la fiscalité, dans le cadre notamment des travaux centrés sur la mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers. Conscient que la mise en place d'un système fiscal équitable et inclusif, loin d'être une simple formalité, constitue un élément essentiel d'une gouvernance juste, le PNUD organise des échanges nationaux et internationaux visant à mobiliser davantage les pays autour des questions relatives à la fiscalité et aux objectifs de développement durable.

6. **M<sup>me</sup> Nembhard-Parker** (membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale) dit qu'en dépit de l'importance des initiatives et projets de renforcement des capacités menés par l'OCDE, les travaux de cette dernière et l'éventuel recoupement des activités sortent du périmètre de la présente discussion. Le Conseil cherche plutôt à répondre aux préoccupations des pays en

développement concernant la coopération fiscale internationale et d'autres questions, comme la définition des responsabilités et les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux pays de jouer un rôle plus inclusif et plus concret dans la gouvernance fiscale mondiale et dans la répartition des droits d'imposition. Ces questions légitimes requièrent l'attention de l'Organisation des Nations Unies, de l'OCDE et des autres instances concernées. La plupart des États Membres ont adhéré au Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, car ils sont tous convaincus du potentiel offert par les cadres multilatéraux pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. L'OCDE devrait répondre à l'appel de ses membres et admettre que les efforts déployés pour permettre aux pays en développement de faire entendre leur voix n'ont pas été suffisants. Ces pays aspirent à la création d'un cadre multilatéral intégrant des idéaux d'égalité et d'inclusion et qui, plutôt que de les définir de manière restrictive, les soutiennent grâce à la mise en place d'un système fiscal mondial plus équitable.

*Table ronde 2 : « La fiscalité comme levier pour faire avancer la transition énergétique »*

7. **Le Président** indique que la question abordée dans le cadre de la table ronde a pris une importance considérable, dans le contexte des multiples crises qui se chevauchent. Les questions climatiques doivent faire l'objet d'une approche globale et les mesures visant à remédier à la situation climatique doivent tenir compte de la question cruciale de l'accès à l'énergie, qui reste une source de préoccupation majeure pour des millions de personnes dans les pays en développement. Ces pays doivent sans plus attendre garantir et protéger l'accès à l'énergie pour tous afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Ils doivent prendre dans le même temps les mesures qui s'imposent pour développer des sources d'énergie renouvelables et propres et lutter ainsi contre les changements climatiques. Le passage des énergies fossiles aux énergies propres est au cœur de l'action climatique. Pourtant, les combustibles fossiles restent un important moteur de la croissance économique, en particulier dans les pays en développement, dont l'économie est, dans la plupart des cas, dominée par l'extraction des ressources minérales. La transition énergétique doit être accélérée et alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. S'ils se sont engagés à réduire leurs émissions et à s'adapter aux effets des changements climatiques, ces pays ne pourront pas atteindre l'objectif ambitieux de zéro émission nette sans un soutien efficace.

8. Dans ce contexte, les pays en développement restent contraints de devoir concilier leurs priorités en matière de génération de recettes et de développement durable avec la prise en compte des considérations climatiques. Il leur faut une plus grande souplesse dans leur approche, afin de pouvoir combiner différentes mesures stratégiques et pratiques selon les secteurs. Face aux changements climatiques, la riposte suppose la mise en place de politiques budgétaires, de marché et réglementaires efficaces et efficientes qui coordonnent les objectifs de neutralité carbone à long et à court terme. La fiscalité constitue à cet égard un levier d'action essentiel, car les taxes et impôts peuvent inciter à innover et à investir dans les technologies à faible émission de carbone tout en décourageant l'utilisation de combustibles fossiles et autres sources d'énergie à forte émission. Grâce à des politiques fiscales bien conçues, les gouvernements peuvent créer des incitations pour encourager l'adoption de pratiques et de technologies durables, réduire les émissions et promouvoir l'efficacité énergétique.

9. Le recours à la fiscalité pour opérer une transition énergétique durable nécessitera cependant du temps et des efforts. Les gouvernements doivent répartir équitablement la charge fiscale afin de veiller à ce qu'elle ne pèse pas de manière disproportionnée sur les populations vulnérables. En outre, il faut coordonner les politiques fiscales au niveau international pour prévenir certains effets négatifs, comme la fraude fiscale et les fuites de carbone. Il convient de promouvoir des conditions de concurrence équitables entre les entreprises qui exercent leurs activités dans des juridictions différentes. À cette fin, les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale jouent un rôle essentiel en permettant de réfléchir aux politiques fiscales les mieux à même d'accompagner les pays dans leurs efforts de transition vers des énergies renouvelables et propres.

10. **M<sup>me</sup> Åkerfeldt** (Co-coordonnatrice du Sous-Comité chargé des questions de fiscalité environnementale du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et Conseillère principale au Ministère des finances de la Suède), modératrice, reconnaissant que l'énergie est un produit de base indispensable, explique que le principal enjeu consiste à permettre aux pays à la fois de garantir l'accès à des approvisionnements énergétiques abordables et de remplir leurs objectifs en matière de climat et de durabilité. La transition énergétique suivra une trajectoire variable d'un pays à l'autre. Les mesures fiscales, qui peuvent constituer des instruments efficaces, doivent être correctement conçues et fonctionner efficacement pour être acceptées par

l'opinion publique. Un Sous-Comité chargé des questions de fiscalité environnementale créé par l'ONU en 2017 mène à ce propos des travaux importants. Les participants à la table ronde centreront leurs débats sur la taxe carbone et les autres mesures d'incitation fiscale envisageables, et examineront de près la question de la réforme des subventions aux combustibles fossiles.

11. **M. Heine** (Coordonnateur mondial des aspects climatiques de la politique budgétaire de la Banque mondiale), intervenant, dit que, dans le cadre de leur plan de reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les pays devront reconstituer leur marge de manœuvre budgétaire, ce qui sera très difficile au lendemain d'une récession. Après la crise financière mondiale de 2008, les efforts de relance ont été centrés sur la réduction des investissements publics et la hausse des impôts, ce qui a contribué à des récessions à double creux, à des pertes de capital humain, à un creusement des inégalités de revenus et à une fracture de la cohésion sociale. En retardant les mesures d'atténuation des changements climatiques, de nombreux pays se sont éloignés de la voie de la croissance durable. Ces erreurs du passé ne doivent pas être répétées. Les pays doivent choisir avec soin les mesures de redressement budgétaire, en conciliant objectifs de stabilisation à court terme et viabilité économique à long terme.

12. Les contraintes qui devraient continuer de peser sur les finances publiques dans les pays en développement comme dans les pays donateurs font planer une grave menace sur les objectifs de développement durable. Si les restrictions macroéconomiques devaient compromettre la poursuite de ces objectifs, les conséquences pourraient être lourdes, y compris pour la stabilité macro-budgétaire mondiale. Or, une augmentation des taxes environnementales pourrait aider les pays à reconstituer leur marge de manœuvre budgétaire en leur permettant, à l'heure où les sources traditionnelles de revenus s'amenuisent, d'élargir leurs bases d'imposition. Dans l'idéal, les pays devraient s'appuyer sur de larges assiettes fiscales et de faibles taux nominaux d'imposition et taxer uniformément les activités économiques afin d'éviter toute distorsion du système. Toutefois, ces objectifs sont compliqués à atteindre dans les pays en développement, où il est difficile de couvrir les vastes pans du secteur informel en recourant aux impôts traditionnels. En conséquence, bon nombre de ces pays appliquent des taux nominaux d'imposition élevés au secteur structuré de l'économie, qui représente une assiette fiscale plus étroite. De telles disparités fiscales favorisent la fraude fiscale et l'économie souterraine, et contribuent à ralentir la croissance de la

productivité. Dans de nombreux pays, il est possible de stimuler la croissance en augmentant la part des impôts sur la consommation et des droits d'accise et en diminuant celle des impôts sur le travail dans le total des recettes fiscales, en particulier lorsque les réformes consistent à supprimer les exonérations plutôt qu'à accroître les taux nominaux.

13. Le recours à la taxe carbone, qui représente une base d'imposition large et reste très peu utilisée, constitue le moyen le plus efficace de réduire les émissions. Afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, tous les pays devront mettre en place d'ici à 2030 une taxe carbone d'environ 75 dollars des États-Unis par tonne de dioxyde de carbone. Une telle taxe permettra un accroissement des recettes fiscales des pays représentant 0,5 % à 3 % du produit intérieur brut (PIB) et contribuera à financer l'assainissement des finances publiques ou les dépenses engagées au lendemain de la pandémie. Le recours aux taxes carbone pour lever des recettes présente des avantages supplémentaires par rapport à d'autres bases d'imposition, dans la mesure où ces taxes, lorsqu'elles sont appliquées en amont, permettraient de couvrir le secteur informel moyennant des coûts administratifs moindres et moins de possibilités de fraude. Une telle approche pourrait également favoriser davantage l'emploi et la production qu'une hausse de l'impôt sur le travail et de l'impôt sur les sociétés. Les taxes sur le carbone ont en outre des effets bénéfiques plus vastes sur le développement, notamment grâce à la diminution des émissions de polluants atmosphériques et à l'amélioration de la qualité de l'air au niveau local qu'elles induisent.

14. Pour ces raisons et d'autres encore, les économistes préconisent de plus en plus la mise en place de taxes carbone, et le moment est venu pour les ministères des finances de suivre leurs préconisations en soutenant la réalisation à la fois des objectifs budgétaires et des objectifs de durabilité. La réaffectation des recettes provenant de la flambée des prix des combustibles vers des programmes d'investissement ou d'aide sociale à l'échelle de l'économie permettrait d'élargir la base politique de la réforme. La suppression des subventions aux combustibles fossiles pourrait permettre d'accroître les recettes sans pénaliser les communautés les plus vulnérables, dont la consommation pourrait être stimulée plus efficacement par des transferts directs. De récentes études économiques ont bouleversé notre compréhension de l'incidence sur l'équité de la taxe carbone et des réformes des subventions aux combustibles fossiles. La taxe carbone n'est plus considérée comme ayant un effet régressif, dans la

mesure où les réformes des taxes et des subventions portant sur le carbone ou les combustibles induisent généralement des changements économiques structurels qui aboutissent à des formes de production à plus forte intensité de main-d'œuvre, avec, à la clé, un accroissement des effectifs, une hausse des salaires et une amélioration de l'équité. Dans les pays à faible revenu, les ménages les plus pauvres consacrent généralement une part plus faible de leurs revenus aux produits à forte intensité de carbone que les ménages plus aisés. Ces derniers, tous pays confondus, ont en outre tendance à payer davantage de taxes sur le carbone en valeur absolue car ils consomment plus fréquemment des produits à forte intensité de carbone. Tout comme la réduction des subventions aux combustibles fossiles, la taxe carbone constitue donc un instrument efficace pour améliorer l'équité dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement.

15. Si certains craignent que les recettes provenant de la taxe carbone ne soient pas une source pérenne de financement public, ces recettes pourraient être relativement stables. En effet, la réduction des émissions s'inscrit dans la durée, en particulier dans les pays en développement, où le niveau des émissions de référence est en hausse. Les pays commencent généralement par appliquer la taxe carbone à une partie de leurs émissions avant d'élargir l'assiette de l'impôt. La plupart des pays choisissent, pour des raisons politiques, d'introduire les taxes sur le carbone de manière progressive et de les augmenter au fil du temps, étant donné que le coût social du carbone augmente avec le cumul des émissions. Les recettes publiques provenant de la taxe carbone pourraient donc rester stables sur une période plus longue que l'horizon habituel de planification de la politique fiscale. Le carbone représente une base d'imposition intéressante, sur le plan non seulement environnemental, mais aussi des réformes budgétaires. L'injection de fonds publics étant généralement nécessaire au financement des objectifs de développement durable, le recours aux taxes environnementales et aux taxes pour la santé pour mobiliser des ressources intérieures signifie que la fiscalité elle-même peut contribuer à la réalisation des objectifs fixés. En conséquence, moins de fonds publics, et donc moins d'impôts en général, seront nécessaires pour combler les lacunes qui subsistent.

16. Il s'agit là d'un argument déterminant en faveur de l'action climatique. En l'absence de modification du régime d'incitations sur le marché privé, la mise en application de l'Accord de Paris nécessite des investissements publics et une mobilisation de ressources intérieures considérables, qui excèdent le volant budgétaire disponible pour le financement

climatique au niveau international. Une montée en puissance de la taxe carbone et une accélération du retrait progressif des subventions aux combustibles permettraient aux pays d'accroître leurs recettes, de diminuer le montant total des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques et d'augmenter la part des investissements nécessaires restants que le secteur privé serait prêt à prendre en charge. Compte tenu des fortes pressions budgétaires à court terme créées par la pandémie et par la guerre en Ukraine, le risque est grand de commettre des erreurs de politique budgétaire susceptibles d'avoir des conséquences durables. Retarder la prise de mesures face aux menaces qui s'intensifient rapidement comme les changements climatiques, pourrait dans le pire des cas entraîner une série de crises macroéconomiques. L'adoption de mesures de politique budgétaire climato-compatibles pourrait contribuer à mettre les pays sur la voie d'une croissance durable.

17. **M<sup>me</sup> Corkal** (Conseillère politique principale, Canada Energy Transitions, International Institute for Sustainable Development), intervenante, déclare que la part des pays du Nord dans les émissions de carbone est historiquement disproportionnée, ce qui pénalise les pays en développement et les peuples autochtones du monde entier. Lors des récentes sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les États parties ont pris l'engagement historique de supprimer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles tout en fournissant un appui ciblé aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Auparavant, en 2009, le Groupe des Vingt s'était aussi engagé à éliminer et à rationaliser sur le moyen terme ces mêmes subventions, sans fixer toutefois de date. Quatorze ans plus tard, ces subventions n'ont toujours pas été supprimées et ont même dépassé pour la première fois les 1 000 milliards de dollars des États-Unis en 2022, malgré la hausse des émissions. Les gouvernements doivent sans plus attendre réorienter les flux financiers, notamment en réformant les subventions fiscales. Ils doivent centrer dans un premier temps leurs efforts sur les flux financiers publics, qu'ils contrôlent directement, avant de cibler les flux plus importants émanant du secteur privé, et en particulier de l'industrie pétrolière et gazière.

18. Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux gouvernements ont soutenu des projets déjà en cours d'élaboration dans le domaine des énergies fossiles afin d'apporter une solution rapide au recul de la croissance du PIB. Actuellement, de nombreuses compagnies pétrolières et gazières enregistrent des bénéfices exceptionnels dans un contexte de crise d'accès à

l'énergie liée à la flambée des prix. Cette situation irrationnelle a été exacerbée par l'octroi de subventions fiscales aux producteurs, qui a favorisé la production du pétrole et du gaz et l'expansion du secteur. De nombreuses subventions aux combustibles fossiles sont répercutées sur les consommateurs par le biais de faibles taux d'imposition sur les carburants, prétendument nécessaires pour soutenir les ménages à faibles revenus. Toutefois, des études ont montré que ces mesures bénéficiaient avant tout aux groupes les plus riches. Les subventions de nature fiscale pourraient être extrêmement coûteuses et épuiser des ressources publiques qui pourraient être utilisées pour mieux aider les populations pauvres ou lutter contre le changement climatique. Dans de nombreux cas, les pays subventionnent et imposent simultanément les combustibles fossiles, ce qui est contre-productif et inefficace. En fin de compte, les subventions aux combustibles fossiles agissent comme une taxe négative sur le carbone.

19. La suppression des subventions fiscales aux combustibles fossiles est une condition préalable à la création de normes et de régimes fiscaux pérennes au niveau mondial à même d'apporter des solutions face à la crise climatique. En outre, les pays du monde entier doivent diminuer progressivement la production de combustibles fossiles afin de se conformer à l'Accord de Paris. Dès lors que de telles mesures sont de nature à éroder les recettes tirées de ces combustibles dans les pays qui en dépendent, ces derniers doivent définir des stratégies budgétaires pour éviter des manques à gagner susceptibles d'inverser la courbe des progrès réalisés en matière d'élimination de la pauvreté et de développement économique. Ces pays doivent trouver des moyens d'opérer une transition contrôlée vers l'objectif de zéro émission nette tout en évitant les crises de recettes. Un recul des recettes obligerait les gouvernements à couper dans les dépenses ou à augmenter d'autres sources de revenus moyennant des mesures de diversification économique et budgétaire. La réforme des subventions fiscales constitue un outil essentiel pour supprimer les subventions aux combustibles fossiles et augmenter les taxes y afférentes, ainsi que pour réorienter les subventions en faveur des énergies sobres en carbone. Malheureusement, il n'existe pas de cadre mondial contraignant applicable à la réforme des subventions : ainsi, en dehors de l'incitation morale à lutter contre la crise climatique, rien n'encourage à réformer les subventions accordées aux consommateurs et aux producteurs.

20. Au lieu de cela, des lacunes dans les définitions permettent aux gouvernements de maintenir ces

subventions tout en prétendant avancer sur la voie de la réforme. Il convient de mettre un terme à ces pratiques afin d'améliorer l'obligation de rendre compte de la suite donnée aux engagements pris au niveau mondial. La communauté internationale doit établir un calendrier précis, définir plus étroitement les clauses d'exclusion et aider, par un appui financier et technique, les acteurs étatiques et non étatiques à mettre en œuvre la réforme. Compte tenu de la lenteur des progrès réalisés dans le retrait progressif des subventions aux combustibles fossiles, tous les pays doivent s'efforcer d'accélérer leurs engagements. Les gouvernements doivent améliorer la transparence et faire état de toutes les aides aux combustibles fossiles accordées, notamment au regard des objectifs de développement durable, au titre de l'indicateur 12.c.1. Ils doivent également se montrer plus fermes sur la nécessité de réformer les subventions et considérer les subventions aux producteurs comme une priorité absolue afin d'éviter le verrouillage des investissements dans les énergies fossiles et le risque d'actifs bloqués.

21. Soulignant qu'une bonne planification est essentielle, l'intervenante exhorte les gouvernements à corriger les mécanismes de fixation des prix en établissant des prix plafonds et planchers ou d'autres systèmes de tarification automatique afin d'introduire de nouveaux régimes ; à en gérer les retombées en cartographiant les incidences socio-économiques potentielles et en réaffectant les recettes à la protection sociale et à l'aide aux entreprises ; et à mobiliser les soutiens, en organisant de véritables consultations avec les parties prenantes et en menant de solides campagnes de communication pour accroître l'adhésion du public. Le retrait progressif des subventions fiscales n'est en effet pas suffisant. Il est également nécessaire de transférer les économies réalisées depuis les subventions réformées vers le soutien aux énergies propres, en particulier pendant les crises de l'énergie et de l'accessibilité. Pour étendre à tous les flux financiers publics les engagements pris dans le domaine des subventions aux combustibles fossiles, les pays devraient mettre fin à toutes les formes d'aides publiques appliquées à ces combustibles de manière contrôlée et socialement responsable. Les gouvernements doivent progressivement cesser d'approuver les nouveaux projets de développement ainsi que le financement, la production, la vente et l'utilisation de tous les combustibles fossiles.

22. **M. Muñoz Piña** (Directeur de la recherche et de l'intégrité des données de l'Institut des ressources mondiales au Mexique), intervenant, explique que, dans les années 1990 et 2000, le Gouvernement mexicain a été contraint, pour répondre aux attentes du public, de

subventionner fortement les prix domestiques des combustibles fossiles. En 2008, la moitié de ces subventions a bénéficié aux 20 % de ménages les plus riches. En 2018, le pays a abandonné les subventions et mis en place la taxe carbone, les ultra-riches représentant plus de la moitié des recettes générées. Plutôt que de consacrer 1,8 % du PIB aux subventions aux combustibles, comme en 2008, le Mexique a pu percevoir grâce à la taxe carbone des recettes fiscales d'un montant équivalent à 1,6 % du PIB. Grâce à la mise en place de nouveaux mécanismes d'engagement institutionnel, le niveau des recettes a pu être maintenu malgré la pandémie de COVID, les fluctuations des prix de l'énergie et les chocs pétroliers. L'expérience du Mexique en matière de tarification du carbone illustre les inerties et les équilibres politiques qui favorisent le maintien des subventions aux combustibles fossiles et les mesures à mettre en œuvre pour les rompre.

23. Les signaux-prix des combustibles fossiles sont parmi les principaux facteurs qui conditionnent la réussite de la transition énergétique. Des prix faibles, qu'ils soient liés aux conditions de marché internationales ou à l'octroi de subventions, nuisent à la rentabilité des investissements en faveur des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique et favorisent le choix de solutions à forte émission de carbone. Si les petits pays à revenu faible ou intermédiaire ne peuvent guère influencer sur les signaux-prix des combustibles au niveau international, ils peuvent recourir aux taxes sur les combustibles fossiles pour corriger ces signaux au niveau national. L'expérience du Mexique illustre l'importance d'une politique fiscale claire à même de maintenir à un niveau élevé les prix intérieurs des combustibles fossiles quand les prix baissent à l'international. Le système d'imposition nette flottante et différée mis en place dans le pays permet de lisser les éventuels chocs de prix sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois, ce qui rend possible, sur le plan politique, le maintien d'un prix positif du carbone. Les taxes aident les consommateurs et les entreprises à faire des choix plus judicieux et décentralisés en ce qui concerne leur panier énergétique, l'intensité d'utilisation des combustibles et la réalisation d'investissements dans l'efficacité énergétique et les solutions de remplacement. Les grandes décisions restantes pourraient alors être contraintes, orientées ou coordonnées par la réglementation et les investissements publics.

24. Les subventions aux combustibles fossiles devraient être progressivement supprimées, moyennant l'octroi d'une compensation explicite ou implicite aux groupes vulnérables, en particulier dans le contexte des chocs de prix internationaux. La tarification implicite

du carbone dans les droits d'accise existants sur les combustibles devrait être renforcée, et les autorités fiscales et environnementales devraient collaborer pour introduire une taxation explicite du carbone proportionnelle à la teneur en carbone, ou améliorer celle-ci, sachant qu'il pourrait être important de prendre en compte d'autres critères au niveau local comme la pollution. Les prix implicites du carbone pourraient soit appuyer une hausse des dépenses publiques, soit favoriser la mise en place d'une réforme fiscale pour diminuer les taxes qui freinent la croissance ou l'emploi. Au Mexique, le retrait progressif des subventions aux combustibles fossiles et l'introduction progressive de taxes sur le carbone ont contribué de manière significative à la réduction des émissions de carbone sans freiner la croissance économique.

25. Dans le contexte du développement, il est important de mesurer la consommation de combustibles fossiles par rapport au PIB. Plutôt que d'assortir ses contributions déterminées au niveau national d'un objectif implicite, le Mexique s'est engagé à réduire ses émissions par rapport à un niveau de référence qui intègre la croissance de ces émissions, et a réussi à découpler hausse des émissions et croissance économique.

26. Les analyses montrent qu'au Mexique, les droits d'accise sur les combustibles fossiles ont été plus efficaces pour réduire les émissions de carbone que tout autre mécanisme de tarification du carbone. Ce résultat confirme l'idée de plus en plus répandue selon laquelle la tarification du carbone ne doit pas reposer exclusivement sur des taxes explicites sur le carbone, mais doit également inclure des mécanismes implicites tels que les droits d'accise et les systèmes d'échange de droits d'émission. En outre, un pays ne devrait pas avoir à choisir entre la taxe carbone, les normes applicables aux technologies, les investissements stratégiques public-privé ou encore les subventions de politique industrielle, mais devrait pouvoir combiner ces différents instruments de la manière la plus efficace possible. Le premier de ces instruments, la taxe carbone, est utile car elle sert à envoyer le bon signal-prix. Les autres permettent de répondre plus facilement et plus rapidement à ce signal.

27. Au Mexique, la mise en place de la taxe carbone est progressive, dans la mesure où elle génère des recettes qui sont utilisées pour financer les dépenses sociales et les investissements. L'étape suivante consiste à décupler sa contribution à la croissance économique durable et à une transition énergétique juste grâce à un renforcement des normes, du soutien stratégique et des investissements publics et privés.

28. **M. Axelson** (Directeur principal de l'analyse économique de la fiscalité du Trésor national sud-africain), intervenant par liaison vidéo, explique que son équipe a pour tâche principale de générer des recettes, dans un pays à revenu intermédiaire caractérisé par une croissance très faible et un chômage très élevé et où il est difficile d'administrer un système fiscal complexe. Même si elle cherche à maintenir la neutralité fiscale, son équipe soutient le recours aux taxes pour corriger les défaillances évidentes du marché. Après 10 ans de consultations, l'Afrique du Sud a introduit une taxe carbone qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2019. Au cours du long processus de consultations, l'équipe a modifié la conception du dispositif, en prévoyant des abattements pour les secteurs qui peuvent difficilement réduire leurs émissions ou qui sont vulnérables à la concurrence internationale. Le taux de la taxe a été fixé à un niveau initialement faible, mais une loi a été adoptée pour le relever considérablement au cours des cinq prochaines années afin d'encourager les changements rapides. Il est délicat de se prononcer en faveur d'une taxe à même de nuire à l'industrie et aux consommateurs, et le secteur industriel continue de manifester son mécontentement, mais l'opinion publique l'accepte de mieux en mieux à mesure que les conséquences des changements climatiques se concrétisent.

29. L'équipe chargée de l'analyse fiscale évalue toujours l'impact de la taxe carbone sur les émissions. Un examen du fonctionnement de la taxe carbone dans d'autres pays lui serait utile aux fins de la conception d'ajustements ultérieurs.

30. L'Afrique du Sud a adopté une stratégie de la carotte et du bâton en matière de réduction des émissions. Pour faire accepter la taxe carbone, le Gouvernement s'est engagé à consacrer une grande partie des recettes générées par cette taxe pour faciliter la transition écologique. Afin de supprimer progressivement les centrales au charbon inefficaces et de stimuler la production d'électricité, il a récemment porté à 125 % du coût initial la déduction fiscale accordée au titre des investissements dans les énergies renouvelables et introduit une déduction pour les ménages qui investissent dans l'installation de panneaux solaires sur les toits.

31. L'Afrique du Sud a également mis en place une redevance générale sur les importations de combustibles qui représente environ 40 % du prix des importations. Jusqu'en 2020, elle a relevé cette redevance pour générer des recettes destinées à la réalisation des objectifs environnementaux, mais, compte tenu des prix élevés des combustibles, cela n'est plus possible. La redevance devrait continuer à augmenter et le

Gouvernement a proposé diverses mesures pour en atténuer l'impact, comme une augmentation des aides accordées aux ménages à faible revenu, mais l'adhésion du public reste faible. Comme pour les autres taxes, il s'agit de trouver le bon moment pour la mettre en place.

32. **M<sup>me</sup> Noronha** (Sous-Secrétaire générale et chef du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement), intervenante, indique que lors du dialogue de haut niveau sur l'énergie tenu en septembre 2021, les participants ont souligné que, compte tenu de la nature évolutive des solutions fondées sur l'énergie verte, il n'existe pas de dichotomie entre l'accès universel à l'énergie et la transition vers les énergies renouvelables. La mise en place de politiques fiscales efficaces pourrait non seulement permettre de dégager une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour tirer parti du potentiel offert par les énergies renouvelables, mais également de promouvoir activement la transition.

33. Comme l'a souligné M. Heine, les taxes sur le carbone et les réformes des subventions aux combustibles favorisent une transition plus juste parce qu'elles tendent à encourager des formes de production à plus forte intensité de main-d'œuvre, ce qui augmente le rendement du travail par rapport au rendement du capital. Dans le même temps, les recettes générées par ces mesures pourraient être utilisées pour donner accès à des infrastructures durables, ce qui en renforcerait encore la progressivité.

34. De nombreux pays en développement disposant de réserves de pétrole et de gaz possèdent également des gisements de minéraux essentiels à la transition énergétique. Les rentes tirées de l'exploitation de ces minéraux devraient être augmentées et investies non seulement dans la transition énergétique, mais aussi dans la réalisation d'objectifs socio-économiques plus vastes, de sorte à convertir le capital naturel en capital humain et autres formes de capital à même de garantir un développement durable. Des mesures doivent également être prises pour diversifier les économies afin d'éviter les actifs bloqués.

35. Les taxes environnementales génèrent des recettes, améliorent l'efficacité du système fiscal et réduisent la nécessité de relever les taxes traditionnelles. Toutefois, il est important, lorsque l'on plaide en faveur de leur introduction, de mettre aussi l'accent sur leurs bienfaits supplémentaires pour la santé et le développement. Pour être politiquement acceptables, les propositions visant à les mettre en place doivent être justes, être présentées au bon moment en étant à l'écoute du public, et être mises en œuvre progressivement.

36. Enfin, la fiscalité, en tant que levier d'action publique, présente des limites. Les mesures de fiscalité environnementale doivent s'accompagner d'une panoplie de mesures non fiscales, et ne peuvent être acceptées en l'absence d'action de sensibilisation.

#### *Dialogue interactif*

37. *M<sup>me</sup> Stoeva (Bulgarie) prend la présidence.*

38. **M. Koll** (Observateur de l'Allemagne), notant qu'il est nécessaire de passer au crible les politiques budgétaires afin de repérer leurs éventuels effets néfastes sur l'environnement, précise que l'efficacité d'un tel exercice dépend de la disponibilité de données de qualité, et que les meilleures pratiques en la matière doivent être échangées dans les enceintes de dialogue appropriées. Les réformes de politique budgétaire doivent être adaptées au contexte de chaque pays. Elles doivent être conçues de sorte à éviter d'éventuelles conséquences involontaires, à garantir le soutien de la société et à encourager et orienter les investissements du secteur privé vers les activités vertes. Les mesures fiscales doivent être évaluées au regard de leur incidence sur les différents segments de la population et s'accompagner le cas échéant de mesures supplémentaires pour éviter d'avoir des effets négatifs sur les personnes pauvres. Il est essentiel d'échelonner les réformes pour obtenir l'adhésion politique.

39. Au niveau international, afin d'encourager la suppression des subventions aux combustibles fossiles, on pourrait envisager d'accorder aux pays des dons ou des prêts à taux zéro équivalant à un pourcentage fixe du montant annuel de la subvention supprimée la première année suivant son élimination. On pourrait en outre réfléchir à la mise à place de mesures efficaces pour améliorer la durabilité des transports dans certains secteurs comme la navigation maritime. La création de fonds d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets pourrait contribuer à limiter les pertes et dommages.

40. **M. Roelofsen** (membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale) déclare que le sujet à l'étude intéresse vivement le Comité, qui comprend un Sous-Comité chargé des questions de fiscalité environnementale.

41. **M. Alih** (Observateur de la Roumanie) dit qu'en raison de la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine, son pays se trouve face à un dilemme : poursuivre l'exploitation des installations de production et maîtriser l'inflation ou maintenir des droits d'accise pour décourager l'utilisation de combustibles polluants. L'introduction d'une taxe sur le carbone dans un petit pays comme la Roumanie serait suicidaire sur le plan

économique en l'absence d'accord international sur la question. L'Union européenne a imposé un droit de douane sur les importations de produits polluants pour lutter contre les émissions de dioxyde de carbone. L'orateur ne comprend pas comment il est possible que la Roumanie subventionne les producteurs d'énergie polluante.

42. **M. Tiwari** (Inde) indique que les taxes sur le carbone et les combustibles fossiles fondées sur les transactions peuvent avoir un effet régressif. Il se demande si, même d'un point de vue administratif, il ne serait pas préférable de se concentrer sur l'imposition directe des bénéfices excédentaires tirés des combustibles fossiles.

43. **M. Heine** (Coordonnateur mondial des aspects climatiques de la politique budgétaire de la Banque mondiale) précise que, si un impôt sur les bénéfices exceptionnels est structurellement neutre et donc souhaitable d'un point de vue budgétaire, l'adoption de taxes sur le carbone non neutres est essentielle pour encourager les changements structurels. L'Inde a déjà mis en place une tarification du carbone, sous la forme d'une taxe sur le charbon domestique et de droits d'accise sur l'essence et le diesel. Sa réforme des subventions au gaz de pétrole liquéfié a considérablement réduit l'ampleur de ce qui constitue le plus grand programme de transfert monétaires au monde. Toutefois, ces transferts continuent d'avoir leur place dans la politique budgétaire. La tarification du carbone favorise certainement l'équité, mais elle ne réduit pas la pauvreté.

44. **M. Muñoz Piña** (Directeur de la recherche et de l'intégrité des données de l'Institut des ressources mondiales au Mexique) explique que, pour éviter de devoir prendre des décisions politiques en cas de bénéfices exceptionnels, le Mexique a redéfini sa structure de redevances afin de prendre en compte la base d'imposition ainsi que toute variation de prix. Ce programme comprend également l'octroi de subventions pour compenser partiellement les pertes excessives. Pour ce qui est de la faisabilité de la taxe sur le carbone en Roumanie, l'orateur explique que trois administrations très différentes sur le plan politique au Mexique ont maintenu la tarification du carbone, au moins en partie en raison de ses effets régulateurs sur les variations brutales de prix. De nombreux pays ont mis en place des droits d'accise sur les combustibles fossiles, ce qui constitue une forme de tarification du carbone.

45. **M<sup>me</sup> Åkerfeldt** (Co-coordonnatrice du Sous-Comité chargé des questions de fiscalité environnementale du Comité d'experts de la

coopération internationale en matière fiscale, et conseillère principale au Ministère des finances de la Suède) indique que le manuel des Nations Unies sur la taxe carbone à l'intention des pays en développement contient un chapitre sur la prise en compte des effets négatifs de la tarification du carbone. La Suède, pays encore plus petit que la Roumanie, a introduit progressivement une taxe carbone dès 1991.

46. **M<sup>me</sup> Corkal** (Conseillère politique principale, Canada Energy Transitions, International Institute for Sustainable Development) indique partager le point de vue de M. Heine sur la double nécessité d'imposer les bénéfices tirés des combustibles fossiles et d'introduire une tarification du carbone. Les taxes sur les bénéfices exceptionnels doivent être conçues de telle sorte que leur hausse ne soit pas répercutée sur les consommateurs. Les prix des combustibles fossiles étant intrinsèquement volatils, la transition vers les énergies renouvelables réduira considérablement le risque de survenue de crises des prix de l'énergie. L'oratrice explique que, selon un rapport établi par ses collègues de l'International Institute for Sustainable Development, dans un scénario de zéro émission nette, les recettes tirées des combustibles fossiles par six grandes économies émergentes chuteraient d'ici à 2050 à environ 10 % des niveaux atteints en 2019. Pour se préparer à cette éventualité, les auteurs du rapport suggèrent de profiter de l'envolée à court terme des recettes provenant des taxes sur les bénéfices tirés des combustibles fossiles pour créer des fonds solidaires détenant des obligations vertes, sociales et durables qui pourraient être utilisés comme levier pour les financements et les investissements du secteur privé dans des projets de transition.

47. **M. Heine** (Coordonnateur mondial des aspects climatiques de la politique budgétaire de la Banque mondiale) dit que rien n'indique une diminution de la compétitivité dans les petits pays ayant mis en place une tarification du carbone. Si une telle mesure est de nature à faire baisser la compétitivité des secteurs à forte intensité de carbone, on pourrait utiliser les recettes tirées de la taxe carbone pour éviter d'avoir à relever l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qui permettrait de maintenir, voire d'améliorer, la compétitivité. Dans les pays où la stratégie industrielle passe par la pénétration d'un secteur à forte intensité de carbone, on pourrait combiner l'application de taxes amont sur les intrants à forte intensité de carbone et l'octroi de subventions à la production par unité produite, ce qui encouragerait les producteurs du secteur à réduire leur utilisation d'intrants à forte intensité de carbone tout en produisant autant que possible.

48. **M. Ahmed** (membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et Co-ordonnateur du Sous-Comité chargé des questions de fiscalité environnementale) explique que les responsables des administrations fiscales des pays en développement se voient constamment pressés d'accroître les recettes et d'atteindre les objectifs fixés en la matière. Le Sous-Comité chargé des questions de fiscalité environnementale élabore des orientations précieuses qu'il conviendrait de porter à la connaissance de ces responsables. Toutefois, se contenter de les leur transmettre serait probablement peu utile. On pourrait envisager de créer une petite unité qui aurait pour mission de sélectionner un ou deux représentants au sein des services de politique fiscale de chaque capitale et de leur présenter progressivement ces orientations.

49. **M. Heine** (Coordonnateur mondial des aspects climatiques de la politique budgétaire de la Banque mondiale) ajoute que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international proposent des formations aux pays qui souhaitent renforcer les capacités locales dans le domaine de la fiscalité environnementale.

50. **M<sup>me</sup> Noronha** (Sous-Secrétaire générale et chef du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement) explique qu'il existe dans de nombreux pays des personnes référentes dans une grande variété de domaines liés à l'environnement qui bien souvent ne communiquent pas entre elles. Un interlocuteur principal pour les questions de fiscalité environnementale pourrait coordonner leurs efforts.

51. **M. Muñoz Piña** (Directeur de la recherche et de l'intégrité des données de l'Institut des ressources mondiales au Mexique), revenant sur la question de la coopération internationale en matière fiscale, explique que, lorsque les combustibles sont taxés différemment selon leur teneur en carbone, les importateurs trichent parfois sur leur composition. La coopération avec les pays voisins et les partenaires commerciaux permet de démasquer les tricheurs.

52. **M<sup>me</sup> Åkerfeldt** (Co-coordonnatrice du Sous-Comité chargé des questions de fiscalité environnementale du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, et Conseillère principale au Ministère des finances de la Suède) invite les participants à débattre des préoccupations relatives aux industries extractives, à l'élaboration des politiques et aux moyens de faire accepter la taxe carbone.

53. **M. Axelson** (Directeur principal de l'analyse économique de la fiscalité du Trésor national d'Afrique du Sud), s'exprimant par liaison vidéo, explique que, pour mobiliser des soutiens en faveur de la taxe carbone,

ses collègues et lui-même ont pris bonne note des observations et des préoccupations formulées et adapté la politique en conséquence. Il a été difficile de trouver une solution pour permettre aux industries d'être compétitives au niveau mondial. Bien que les recettes provenant de la taxe carbone puissent théoriquement être recyclées, l'Afrique du Sud n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être dans de tels programmes de dépenses. L'octroi d'une aide, sous la forme d'un abattement lié à l'intensité des échanges commerciaux internationaux, a permis à l'équipe d'obtenir une certaine adhésion au dispositif.

54. La mise en place de celui-ci a été facilitée par l'absence de réticence au changement des entreprises, du fait de la pression exercée par leurs actionnaires en faveur de la réduction des émissions. L'introduction progressive de cette politique l'a rendue plus acceptable et a également permis de disposer du temps nécessaire pour trouver des solutions. Son équipe a d'abord envisagé d'appliquer la stratégie décrite dans le cadre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne, qui sera mis en place progressivement en parallèle de la suppression de l'allocation de quotas d'émissions, mais cette approche, jugée irréaliste dans un pays aussi petit, a été abandonnée. Un travail considérable a été mené pour déterminer les mesures fiscales à même d'inciter les industries au changement ainsi que les mesures à prendre pour protéger les ménages à faible revenu sans compromettre la transition énergétique.

55. L'équipe a également décidé de diminuer la taxe carbone pour les entreprises conduisant des projets susceptibles d'être mis à profit pour réduire les émissions. Cette initiative a entraîné la création de tout un secteur de compensation des émissions de carbone et a favorisé de nombreux investissements supplémentaires.

56. **M<sup>me</sup> Corkal** (conseillère politique principale, Canada Energy Transitions, International Institute for Sustainable Development) indique que, lors des crises énergétiques, l'erreur, bien souvent, a consisté à réduire les taxes sur les combustibles existantes, ce qui a essentiellement bénéficié aux ménages les plus riches et s'est traduit par de nouvelles subventions aux combustibles fossiles. D'autres mécanismes incontournables doivent être mis en place pour soutenir les ménages les plus vulnérables en cas de flambée des prix. S'agissant de la question de savoir comment fournir une aide ciblée aux ménages pauvres pour atténuer l'incidence d'une taxe sur le carbone, l'oratrice affirme qu'il est important d'accompagner la réforme des subventions par des politiques très solides pour empêcher l'introduction ultérieure de nouvelles

subventions. Il est également essentiel de s'assurer que les populations à faibles revenus n'ayant pas accès à des combustibles plus propres qui bénéficient de subventions opéreront à terme une transition vers des sources d'énergie à faible émission de carbone.

57. **M. Heine** (Coordonnateur mondial des aspects climatiques de la politique budgétaire de la Banque mondiale), évoquant les préoccupations spécifiques des pays riches en ressources extractives, déclare que la dévaluation des actifs dépendant du carbone pourrait déclencher une crise financière majeure. Les pays pourraient mettre en place des taxes sur les activités extractives pour réduire le risque d'actifs bloqués et de verrouillage carbone.

58. Dans les secteurs non extractifs, on pourrait encourager des modes de production plus durables en faisant évoluer les taxes traditionnelles sur les produits de base pour tenir compte de l'intensité en carbone. Les administrations fiscales pourraient s'appuyer sur les certificats de durabilité délivrés dans de nombreux secteurs pour évaluer la viabilité de la production.

59. **M<sup>me</sup> Åkerfeldt** (Co-coordonnatrice du Sous-Comité chargé des questions de fiscalité environnementale du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, et conseillère principale au Ministère des finances de la Suède) invite les intervenants à faire part de leurs observations finales et de leurs conclusions.

60. **M. Muñoz Piña** (Directeur de la recherche et de l'intégrité des données de l'Institut des ressources mondiales au Mexique), résumant les débats, dit que la tarification du carbone doit englober les dispositifs explicites et implicites. Des mécanismes de lissage devraient être intégrés dans le système de taxe carbone, et les recettes générées par cette taxe pourraient être utilisées pour en atténuer l'impact et en assurer la progressivité.

61. **M<sup>me</sup> Corkal** (Conseillère politique principale, Canada Energy Transitions, International Institute for Sustainable Development) dit qu'il faut mettre un terme aux subventions accordées aux producteurs de combustibles fossiles. L'extraction de pétrole et de gaz à partir de nouveaux gisements n'est pas compatible avec une augmentation maximale de la température de 1,5 degré Celsius. Les mesures prises au niveau multilatéral doivent être accélérées, mais cela reste difficile en l'absence de cadre mondial contraignant sur la réforme des subventions.

62. **M. Heine** (Coordonnateur mondial des aspects climatiques de la politique budgétaire de la Banque mondiale), résumant aussi les débats, affirme que la

fiscalité environnementale peut être conçue de sorte à faire également progresser la réalisation de objectifs économiques, sociaux et budgétaires. Il est en outre possible de mettre à profit les cadres fiscaux existants en améliorant l'efficacité en termes d'environnement des taxes existantes. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont déjà travaillé en collaboration pour modéliser la réforme de la fiscalité environnementale pour quelque 175 pays, ce qui signifie que des études d'impact sont disponibles pour la plupart d'entre eux. Des formations à caractère technique sont également proposées.

63. **M<sup>me</sup> Noronha** (Sous-Secrétaire générale et Chef du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement) indique qu'il ne reste plus beaucoup de temps. Les États Membres doivent être en mesure de concevoir des réformes fiscales qui leur soient bénéfiques et qui aillent dans le sens de la transition énergétique. Il est important de souligner qu'une assistance technique est disponible et de mettre l'accent sur les multiples avantages des solutions fiscales, afin de les rendre plus acceptables sur le plan politique.

#### *Clôture de la Réunion spéciale*

64. **M. Hanif** (Sous-Secrétaire général chargé du développement économique) dit que les discussions ont été l'occasion pour les États et les parties prenantes concernées de réaliser un travail d'introspection et de dialoguer ouvertement. Lors de la première table ronde consacrée à la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies, les participants ont manifesté un vif intérêt pour les solutions multilatérales. Au cours de la seconde, qui portait sur la fiscalité comme levier pour faire avancer la transition énergétique, ils ont recensé les questions qui mériteraient d'être examinées attentivement pour aider les pays à réduire leurs émissions et à s'adapter aux effets des changements climatiques.

65. **La Présidente** indique que les différents participants au dialogue interactif ont apporté des éclairages multisectoriels utiles sur les questions débattues, qui continueront d'occuper une place de choix dans l'ordre des priorités mondiales.

*La séance est levée à 17 h 20.*